

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, Mme Franclet



Délibération n° 2022-VI-12 du 16 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil départemental,

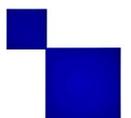
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements (M52),

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le compte administratif pour 2021 pour le budget principal qui se décompose de la façon suivante :

Volume global des réalisations de l'exercice 2021 :

- des dépenses de : 2 558 619 139,77 euros,
- des recettes de : 2 659 849 006,56 euros,

et en volume réel :

- des dépenses de : 2 415 504 587,94 euros,
- des recettes de : 2 516 734 454,73 euros,

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2020 : 68 042 668,32 euros.

Réalisation de l'exercice 2021 :

- volume global : 402 260 374,88 euros en dépenses et 375 902 810,29 euros en recettes,
- volume réel : 347 666 290,50 euros en dépenses et 279 487 708,07 euros en recettes,

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2020 : 116 094 693,07 euros.

Réalisation de l'exercice 2021 :

- volume global : 2 156 358 764,89 euros en dépenses et 2 283 946 196,27 euros en recettes,
- volume réel : 2 067 838 297,44 euros en dépenses et 2 237 246 746,66 euros en recettes,

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 149 281 891,54 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 94 400 232,91 euros,
- l'excédent de fonctionnement : 243 682 124,45 euros,

- DÉCIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 94 400 232,91 euros (au

compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 149 281 891,54 euros (au compte 002).

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon

Vote(s) contre de :

M. Bluteau, Mme Choulet

Abstention(s) de :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Cannarozzo, Mme Pierre

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Troussel

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstention(s) : 12
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.